

ARRETE n° 2019-60
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE

CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Collèges des représentants du personnel
Mardi 8 octobre 2019

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-44 du 10 septembre 2019 relatif à l'organisation du renouvellement complet du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne les collèges des représentants du personnel.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du mardi 8 octobre 2019 relatif au renouvellement complet du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne les collèges des représentants du personnel se compose comme il suit :

- ✓ Bureau de vote de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines
- Cafeteria des Lettres - 11 boulevard Lavoisier – ANGERS

Présidente : Christine GHEYSENS

Assesseures : Maryvonne MACE - Catherine TESSIER

Fait à Angers, le 4 octobre 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé